

COMMUNE DE SAINT-LAURE

SEANCE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 23/03/2024 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal et des Mariages de la commune sous la présidence de Mr Grégory VILLAFRANCA.

PRESENTS: Grégory VILLAFRANCA, Christian BLANCHARD, Fabrice RODDIER, Delphine BARGIBAUD, Monique DURAND, Baptiste BARDET, Thierry BASSEUX, Alain MAUBLANT, Christophe MENDES, Hassan FENEYROL, Monique GORCE, Lydie TOTAIN.

ABSENTS EXCUSES: Gérard COULAUD donne pouvoir à Delphine BARGIBAUD, Nicolas GENDRE, Patrick TURLAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Baptiste BARDET

N° : 2024/05 : Vote des taux des taxes directes locales pour 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la taxe d'habitation est désormais compensée par l'Etat selon un mécanisme.

Les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de TH sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation sera neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020.

Pour l'année 2024, le montant du coefficient correcteur sera de – 18 147.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants à appliquer en 2024 pour les taxes foncières, à savoir :

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

TAXES	Taux 2023	Taux 2024 + 5 %	Bases	Produits attendus
Taxe foncière propriétés bâties (TFPB)	38,27 %	40,18 %	469 900	188 806 € (au lieu de 179 831 €)
Taxes foncières propriétés non-bâties (TFPNB)	94,74 %	99,48 %	44 400	44 169 € (au lieu de 42 065 €)
Taxe d'habitation (TH)	9,62 %	10,10 %	19 500	1 970 € (au lieu de 1 876 €)
Montant prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité avec revalorisation de 5 %				234 945 € (au lieu de 223 772 €) Soit + 11 173 €
Allocations compensatrices – DC RTP				4 266,00 €
FNGIR				994,00 €
Contribution du coefficient correcteur				- 18 147,00 €

N° : 2024/06 : Approbation du compte administratif 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2023 de la commune qu'il a dressé en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente, également, le budget primitif ainsi que les décisions modificatives et diverses pièces justificatives à l'appui des recettes et dépenses de l'exercice 2023.

Il rappelle ensuite qu'en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit statuer sur le Compte Administratif hors la présence du Maire.

Il indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient maintenant de désigner un Président de séance pour conduire la délibération et le vote sur le Compte Administratif. Il propose que M. Christian BLANCHARD, doyen d'âge du Conseil Municipal, assure la présidence de l'Assemblée ; le Maire quitte la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Christian BLANCHARD, aux fins de présider la séance en ce qui concerne le vote du Compte Administratif.

Il présente au Conseil Municipal, en qualité de Président de séance, les documents établis par le Maire.

En Fonctionnement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 293 872.53€ et les recettes réalisées s'élèvent à 422 935.02€ (376 765.12€ de recettes de l'exercice 2023 + 46 169.90€ de solde d'exécution reporté de l'année 2022), ce qui donne un résultat excédentaire de 129 062.49€.

Les dépenses se décomposent comme suit :

011 – Charges à caractère général	67 240.28 €
012 – Charges de personnel	82 050.70 €
014 – Atténuation de produits	20 580.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	109 529.08 €
66 – Charges financières	9 276.47 €
67 – Dotations aux amortissements	0,00 €
68 – Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 – Opérations d'ordre	5 196,00 €
TOTAL	293 872.53 €

Les recettes se décomposent comme suit :

013 – Atténuation de charges	0.00 €
70 – Produits de services – ventes	5 107.29 €
73 – Impôts et taxes	276 246.75 €
74 – Dotations, subventions, participations	88 115.75 €
75 – Autres produits de gestion courante	7 295.33 €
76 – Produits financiers	0,00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €
78 – Reprise sur provisions	0,00 €
002 – Excédent reporté de 2019	46 169.90 €
TOTAL	422 169.90 €

En Investissement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 64 196.01€ et les recettes réalisées s'élèvent à 281 313.88€ (202 711.79€ de recettes de l'exercice 2023 + 78 602.09€ de solde d'exécution reporté 2022), ce qui nous donne un résultat excédentaire de 217 117.87€.

Les dépenses se décomposent comme suit :

20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	1 873.00€
21 – Immobilisations corporelles	15 364.01 €
10 – Dotations, fonds divers, réserves	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	44 811.64 €
27 – Autres immobilisations financières	2 147.36 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00€
TOTAL	64 196.01€

Les recettes se décomposent comme suit :

13 - Subventions	25 168.22 €
10 - Dotations, versement FCTVA	0.00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	110 000.00 €
040 - Opérations d'ordre	5 196.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
001 - Excédent reporté de 2019	78 602.09 €
TOTAL	281 313.88 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ ARRETE les résultats définitifs tels que rappelés ci-dessus.

+++ ADOPTE le Compte Administratif 2023 de la Commune.

N° : 2024/07 : Approbation Compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022. Celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2023 établi par le Receveur.

N° : 2024/08 : Le Président présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune pour 2024.

La section de fonctionnement,

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 419 501.49€.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2024
011 – Charges à caractère général	133 637.92 €
012 – Charges de personnel	101 839.00 €
014 – Atténuation de produits	44 070.52 €
65 – Autres charges de gestion courante	128 900.00 €
66 – Charges financières	7 831.05.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €
023 – Virement à l'investissement	0.00 €
042 – Opérations d'ordre	3 223.00 €
TOTAL	419 501.49 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2024
013 – Atténuations de charges	0.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert	0.00 €
70 – Produits des services et du domaine	3 200.00 €
73 – Impôts et taxes	261 500.00 €
74 – Dotations, subventions et participations	80 239.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	5 500.00 €
76 – Produits financiers	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €
78 – Reprise sur provisions	0.00 €
002 – Excédent reporté	69 062.49€
TOTAL	419 501.49€

La section d'investissement,

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 708 181.56€.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2024
16 – Emprunts et dettes assimilées	46 224.85 €
27 – Autres immobilisations financières	1 867.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €
10 – Dotations, FCTVA	0.00 €
204 – Subventions d'équipements versées	67 182.00 €
21 – Immobilisations corporelles	26 800.00 €
23 – Immobilisations en cours	566 107.71€
041 – Opérations patrimoniales	0.00€
TOTAL	708 181.56 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2024
13 – Subventions d'investissement	354 840.69 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	56 000.00 €
10 – Dotations, FCTVA	17 000.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement	60 000.00 €
040 – Opérations d'ordre	3 223.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00€
001 – Excédent reporté	217 117.87 €
TOTAL	708 181.56 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré par 13 voix pour :

+++ **APPROUVE** la reprise des résultats de l'exercice 2023.

+++ **APPROUVE** le projet de budget primitif qui lui a été présenté pour 2024.

+++ **FIXE** à 708 181.56€ le montant des recettes et dépenses de la section d'investissement.

+++ **FIXE** à 419 501.49€ le montant des recettes et dépenses de la section de fonctionnement.

+++ **FIXE** à 60 000€ le montant du virement de la section de fonctionnement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

+++ **AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes et les ordonnances de dépenses afférentes au budget primitif de la commune 2024 dans la limite des sommes ainsi arrêtées pour chacune des deux sections sous réserve des délibérations particulières qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre s'agissant de certaines dépenses d'investissement, de recettes d'emprunts.

N° : 2024/09 : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations comme suit :

Associations	Remise du dossier	Forfait de base	Nombre de manifestations non-lucratives et d'envergures	Majoration	Montant total
Comité des Fêtes de Saint-Laure	✓	60,00 €	3 + 1 d'envergure	500,00 €	560,00 €
Le VII des Bazets	✓	60,00 €			60,00 €
La Dynamite	✓	60,00 €			60,00 €
Place du Village	✓	60,00 €			60,00 €
Mémoire et patrimoine	✓	60,00 €	1	100,00 €	160,00 €
Tennis Club	✓	60,00 €			60,00 €
Team Loisirs Enduro	✓	60,00 €			60,00 €
Société de chasse	✗	0,00 €			0,00 €
Amicale des Pompiers	Forfait	400,00 €			400,00 €
Ligue contre le Cancer	Forfait	60,00 €			60,00 €
Anciens combattants	Forfait	60,00 €			60,00 €
Comice agricole	Forfait	60,00 €			60,00 €
Les amis de la musique Ennezat	Forfait	60,00 €			60,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer aux associations les subventions ci-dessus pour l'année 2024.

N° : 2024/10 : Renouvellement de la convention balayage avec la SEMERAP

Monsieur le Maire expose au Conseil, la nécessité de renouveler la convention balayage des rues de la commune avec la SEMERAP.

En effet, la convention arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Il a été demandé en parallèle l'intégration cette année de la tranche de voirie réalisée rue du tour de Ville et du nouveau lotissement le Verger Fleuri II, soit 702 ml supplémentaires (soit 11,282 km).

Vu l'échéance du 31 décembre 2024 et au lieu d'établir un avenant pour 8 mois, il est proposé un nouveau projet de convention pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la présente.

Le montant de la convention annuelle est de 3 690 € par an pour 6 passages par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention de balayage des voies publiques avec la SEMERAP.

N° : 2024/11 : Construction d'un Pôle rural : Attribution et signature des marchés

Dans le cadre de son projet d'implantation d'un commerce et de la construction d'un pôle rural, Monsieur Grégory VILLAFRANCA, Maire de la commune de Saint-Laure, indique qu'une procédure de consultation a été lancée pour la réalisation des travaux d'extension et de réhabilitation de ce bâtiment.

Cette consultation était décomposée en 11 lots.

Un avis d'appel public à candidatures a été publié sur le journal La Montagne en date du 10 février 2024 ainsi que sur le profil acheteur de la commune de Saint-Laure via la plateforme avec une date limite de remise des offres fixée au 4 mars 2024 à 12h00.

- 4 offres ont été déposées pour le lot n°1 – Terrassement
- 4 offres ont été déposées pour le lot n°2 – Gros œuvre
- 3 offres ont été déposées pour le lot n°3 – Ossature et charpente bois
- 2 offres ont été déposées pour le lot n°4 – Menuiseries extérieures
- 9 offres ont été déposées pour le lot n°5 – Plâtrerie – Peinture
- 1 offre a été déposée pour le lot n°6 – Plomberie, climatisation, ventilation, chauffage
- 3 offres ont été déposées pour le lot n°7 – Electricité
- 1 offre a été déposée pour le lot n°8 – Revêtement des sols
- 4 offres ont été déposées pour le lot n°9 – Serrurerie
- 3 offres ont été déposées pour le lot n°10 – Façade
- 2 offres ont été déposées pour le lot n°11 – Terrasse

La Commission des Marchés passés en procédure adaptée réunie le 08 mars 2024 a classé les offres et propose d'attribuer :

- **Pour le lot n°1 – Terrassement** : SARL PARRA Richard située à LIMONS (63390) pour un montant de 20 610,00 € HT.
- **Pour le lot n°2 – Gros-œuvre** : SAS LC Méthode située à ROYAT (63130) pour un montant de 60 846,95 € HT.
- **Pour le lot n°3 – Ossature et charpente bois** : SAS Bartolomé & Fils située aux MARTES-SUR-MORGE (63720) pour un montant de 49 083,00 € HT.
- **Pour le lot n°4 – Menuiseries intérieures** : SAS SMSL située à CHATEAUGAY (63119) pour un montant de 14 145,00 € HT.
- **Pour le lot n°5 – Plâtrerie-peinture** : SARL UNIBAT située à MARINGUES (63350) pour un montant de 28 114,30 € HT.
- **Pour le lot n°6 – Plomberie, climatisation, ventilation, chauffage** : SARL GARRIGOUX située à MARINGUES (63350) pour un montant de 13 260,00 € HT.

- **Pour le lot n°7 – Electricité : SAS DOMELEC** située au MONT-DORE (63240) pour un montant de 15 748,02 € HT.
- **Pour le lot n°8 – Revêtements sols : SARL Vallée Dôme Finitions** située à CLERMONT-FERRAND (63100) pour un montant de 12 006,00 € HT.
- **Pour le lot n°9 – Serrurerie : SAS SMSL** située à CHATEAUGAY (63119) pour un montant de 5 138,00 € HT.
- **Pour le lot n°10 – Façade : SARL Arta** située à ISSOIRE (63500) pour un montant de 12 434,00 € HT.
- **Pour le lot n°11 – Terrasse : SAS CMV ROSSIGNOL** située à ABREST (03200) pour un montant de 7 280,00 € HT.

Soit un total de 238 665.27€HT soit 286 398.32€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'attribuer les marchés aux sociétés précitées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.

N° : 2024/12 : Convention des déchets abandonnés avec CITEO

Dans le cadre de la prévention et du traitement des déchets abandonnés, le SBA a proposé à ses collectivités adhérentes de signer une convention avec CITEO.

Grâce à la mise en œuvre d'un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA), il s'agit à la fois de prévenir et de gérer efficacement les déchets abandonnés sur le territoire, en identifiant des actions complémentaires associant : diagnostic + préventif + curatif.

A ce titre, CITEO peut prendre en charge une partie des coûts de nettoyage de ces déchets abandonnés diffus.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Saint-Laure serait en mesure de prétendre à un minimum de 603 € par an (0,90 €/habitant – base population 670 habitants).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document à intervenir avec CITEO dans le cadre du présent dossier.

Rapport du Maire

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un devis pour réaliser les aménagements au lotissement Le Mas (chicanes, peinture au sol). Le mont du devis s'élève à la somme de 1 439,00 € HT, soit 1 726,80 € TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la réalisation de ces travaux. Le devis sera signé dans le cadre des délégations accordées au Maire et compte-rendu en sera fait lors de la prochaine séance.

Il fait part de la demande du comité des fêtes qui souhaite réaliser de tee-shirts et qui souhaiterait faire imprimer le logo de la commune au dos de ceux-ci. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nouvelle réunion qui s'est tenue lundi 25 mars avec le Crédit Agricole au sujet du projet de panneaux photovoltaïques sur la carrière. Le Crédit Agricole était représenté par 3 personnes dont le responsable des investissements, du gérant de Copergreen pour la partie technique et de la société Langa partenaire de Copergreen. Il fait part d'une volonté forte du Crédit Agricole pour développer ce premier projet de panneaux photovoltaïques au sol dans le département. De plus, le dimensionnement du projet de Saint-Laure paraît tout à fait adapté.

Aussi, dans le cadre de ce projet, voici les prochaines étapes proposées :

- Avant le 15 avril le Crédit Agricole doit remettre son offre définitive écrite à la commune avec la promesse de bail
- Entre le 15 et le 30 avril : RLV termine l'étude des 3 offres
- Avant le 15 mai : Organisation d'une réunion avec le Conseil Municipal et les habitants qui siègent dans les commissions travaux et finances pour présentations des points positifs et des fragilités des 3 offres
- Conseil Municipal du 15 mai : choix de l'investisseur et autorisation pour signature de la promesse de bail

Le Comice Agricole d'ENNEZAT a adressé une lettre de remerciements à la commune suite à la foire qui s'est déroulée le 9 mars dernier pour le lot offert.

Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

Compte-rendu de Christian BLANCHARD – 1^{er} Adjoint :

Christian BLANCHARD présente le bilan comparatif de consommation d'électricité entre 2022 et 2023. Ce bilan a été adressé à tous les Conseillers Municipaux avec le compte-rendu du dernier bureau municipal. En conclusion, les mesures prises par la commune vont dans le bon sens et ont permis de réduire la consommation électrique de 16%, ce qui a permis de contenir l'augmentation du coût de l'énergie à 4%.

Christian BLANCHARD fait un retour sur sa participation à la dernière réunion de la SEMERAP. Le déficit de l'année 2023 est estimé à 970 000 € et devrait être du même ordre en 2024. La situation est complexe. Le modèle économique est à bout de souffle.

Compte-rendu de Fabrice RODDIER – 2^{ème} Adjoint :

Fabrice demande ce qu'il en est concernant le recensement et si la commune dispose de chiffres officiels.

Monsieur le Maire lui répond qu'à ce stade, la commune n'a pas eu de retour de l'INSEE. Néanmoins, il indique que d'après le travail effectué par l'agent recenseur, la population pourrait être de l'ordre de 735 habitants environ.

Compte-rendu de Delphine BARGIBAUX – 3^{ème} Adjoint :

Delphine BARGIBAUX fait part de l'élection du nouveau Conseil Municipal des Jeunes avec 9 élus sur 12 candidatures. L'installation du Maire et des Adjointes a eu lieu le dimanche 10 mars dernier. Stella SCOTTO MONMINOUX a été élue Maire du CMJ, elle est accompagnée de 2 adjointes.

Un retour est effectué sur la dernière réunion du SICOM. La situation s'est un peu tendue financièrement du fait de la baisse de cotisation des communes.

Compte-rendu de Monique DURAND – 4^{ème} Adjoint :

Monique DURAND indique que sa commission s'est réunie à plusieurs reprises afin de travailler sur la mise à jour du site internet de la commune.

Le CCAS s'est réuni le 8 mars dernier afin de travailler sur le projet de budget de l'année 2024 et sur la programmation des actions qui pourraient être mises en œuvre.

Monique DURAND fait part de l'organisation d'une « matinée santé » organisée par le CCAS de la commune avec l'intervention d'AXA dans le cadre de la convention de partenariat et des Opticiens mobiles, le mardi 9 avril de 10h à 12h, salle du Conseil et des Mariages. Cette matinée est ouverte à tous les habitants qui recevront invitations en boîtes aux lettres très prochainement.

Monique DURAND fait le bilan de la collecte organisée par le CMJ en partenariat avec le CCAS au profit des Restos du Cœur. 190 kilos de denrées alimentaires et de produits d'hygiène ont été collectés contre 170 kilos l'an dernier. Une lettre de remerciements a été adressée par les Restos du Cœur aux membres du CMJ.

Elle fait un retour sur sa participation à l'initiation aux premiers secours du CLIC en précisant que cette matinée était fort instructive et ajoute que le CLIC proposera 2 séances sur le thème de la « cohérence cardiaque » les lundis 15 et 22 avril de 14h30 à 16h30, salle du Conseil et des mariages.

Monique DURAND indique qu'elle a participé à la dernière commission culturelle de RLV ainsi qu'au lancement de la saison touristique avec Terra Volcana qui a eu lieu à Châtelguyon avec une visite des Thermes.

Rapport des Conseillers Municipaux :

Lydie TOTAIN indique que RLV organise le forum de l'emploi qui se tiendra le 6 avril prochain au Lycée Pierre Joël BONTE de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.

Questions/remarques du public :

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE. Aucune question n'a été posée en ligne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h15.

Le Président de séance, Grégory VILLAFRANCA		La Secrétaire de séance, Baptiste BARDET	
--	--	---	--